La Science Chrétienne Est-elle Raisonnable?

"Venez maintenant et plaidons," dit l'Eternel

L'accroissement remarquable de ce culte — Ses adhérents — Leur compréhension d'une puissance surnaturelle en dehors de l'homme — Ce culte est un des résultats excessifs des conditions de notre époque — Ses enseignements sont-ils logiques? — Quelques problèmes troublants — Le pouvoir de la volonté pour résister à la maladie — Dieu est omnipotent et connait toutes choses, mais il n'est pas omniprésent.

Le sermon du Pasteur Russell à Binghamton (N. Y.) dimanche dernier, a été d'une importance exceptionnelle. Il avait pour texte: "Venez maintenant et plaidons, dit l'Eternel. Si vos péchés sont comme le cramoisi, ils deviendront blancs comme la neige." (Esaïe 1:18.) Entre autres choses le Pasteur a dit:

Ce qu'une personne croit ou ne croit pas ne regarde qu'elle, et n'est pas sujet à la critique publique. Mais quand un certain nombre de personnes s'associent, exposent au monde leurs doctrines et recherchent des membres, leurs doctrines sont proprement sujettes à une publique analyse. (Néanmoins, ces doctrines doivent être discutées de bonne foi et non pas faussement représentées; et tous les gens honnêtes devraient désirer ce genre de sincère critique. Dès lors, nous supposons que les adhérents de la Science Chrétienne apprécieront entièrement les pensées que ce culte maintenant nous inspire. Nous espérons avoir soupçons en cette attitude envers la critique de nos enseignements publics.

L'accroissement de la Science Chrétienne a étonné le monde. Ses enseignements s'adressent à une classe de personnes d'intellect supérieur, de condition aisée et d'une mentalité très indépendante. Il semble que la guérison physique de leurs maux personnels ou de ceux de leurs amis, ait plus ou moins dépendu de leur conversion au culte qu'elles professent. La certitude qu'elles ont de leur guérison leur a persuadé l'existence d'une puissance surnaturelle en dehors de l'homme, et leur a communiqué un sentiment religieux jusque-là toujours inconnu d'elles. Elles se figurent avoir commencé une vie nouvelle.

L'explication de cela est que le christianisme nominal n'est simplement qu'une forme de piété, sans puissance ni conviction. Cette forme de piété s'est propagée jusqu'à ce que son ensemble a été dénommé chrétienté, c'est-à-dire Royaume de Christ. Dans les pays tels que la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Russie et la Scandinavie, on compte comme chrétiens environ quatre-vingt-quinze pour cent de la population, même s'il s'en trouve une partie dans les prisons ou dans les asiles d'aliénés, et bien qu'une quantité aussi soient encore trop jeunes pour pouvoir penser. En Italie, tout le monde est considéré chrétien, quoique parmi certains des Italiens qui abordent nos rivages fleurissent les œuvres du diable, telles que la Main-Noire, la Mafia, etc.

La chrétienté est déroutée.

En outre, nombre de chrétiens sincères ont été grandement perplexes, durant les cinquante dernières années, à cause du prodigieux nonsens, mêlé de vérité, qui a été transmis des siècles de ténèbres. A la lumière croissante qui s'est faite, les hommes pensants n'ont pas pu avaler les déclarations monstrueuses de certaines doctrines aussi aisément que l'avaient fait leurs ancêtres. Peu à peu, les grandes églises qui persécutaient toutes les autres comme hérétiques, défendant à personne de prêcher sans être ordonné par elles, se sont vues obligées de renoncer à faire leurs dogmes trop évidents. De sorte que bien des gens ont conclu que tout ce qui distingue les diverses dénominations religieuses ne consiste que dans des formes, des cérémonies, des ordinations, etc., d'église.

On en est venu graduellement à regarder comme trop horrible pour recevoir créance la doctrine que Dieu a prédestiné 999 sur chaque millier d'êtres humains à être perpétuellement torturés dans les flammes, et l'on a trouvé également répugnante la doctrine alternative que Dieu n'a pas ainsi prédisposé les choses, mais qu'il n'a eu ni la sagesse ni le pouvoir d'éviter à ses créatures une telle catastrophe. En conséquence, les prédicateurs se sont mis à dire que le monde n'est pas destiné à son feu littéral, mais à une torture de la conscience, etc.; chaque pasteur fabriquant un enfer en rapport avec sa sagesse ou son ignorance personnelle et convenant à sa congrégation.

C'est dans ces conditions qu'est née la Science Chrétienne, et qu'elle a atteint ensuite à ses proportions actuelles. Trois choses l'ont particulièrement favorisée: 1o son acceptance de la Bible, 2o son rejet des tourments éternels, mentaux ou physiques; 3o ses enseignements concernant une guérison divine. Mme Eddy, le chef reconnu de la Science Chrétienne, était douée d'un esprit pénétrant et d'une grande sagesse pour le pratique. Elle s'en tint à la Bible, bien qu'elle en pervertit les précentes. Elle évita de faire ses enseignements trop antagoniques avec les autres théories. Elle se contenta de déclarations vagues et ambiguës sur l'existence future. Elle s'occupa essentiellement de guérison, et résolut toutes difficultés de doctrine par le dictum qu'il n'y a ni mal, ni péché, ni mort, et que toutes les choses que l'on a appelées ainsi ne sont qu'erreur d'esprit.

L'absurdité même de ces déclarations servit de réclame. Le monde se demande: "Qu'est-ce que cela veut dire? Il n'y a ni mort, ni maladie, ni douleur, ni chagrin, ni mal d'aucun genre! c'est absurde!" Plus tard l'on se dit: "Voyons comment les adhérents de la Science Chrétienne expliquent la mort, la maladie, la douleur, le péché." Ainsi les curieux furent conduits dans le labyrinthe métaphysique que Mme Eddy avait habilement construit. Dépourvus de connaissance intelligent de la Bible, ils devinrent la proie facile des erreurs de Mme Eddy. Si quelques unes de ses définitions ont été fantaisistes, spécieuses et anti-bibliques, elles ne l'ont pas été davantage que les enseignements illogiques auxquels on a habitué le monde dès l'enfance.

Les lecteurs et les praticiens de la Science Chrétienne.

Les disciples de la Science Chrétienne éprouvent ce que l'on peut appeler une fierté spirituelle concernant leurs pratiques curatives et leur lecture en public des Ecritures et des commentaires qu'on a faits Mme Eddy; et cette fierté spirituelle n'est pas différente de celle qui est quelquefois sentie dans d'autres églises par les ministres, les anciens, les diacres, les marguilliers, les diaconesses, etc. Dès qu'un a été élevé à la dignité de lecteur, de praticien ou de praticien-guérison, le devoir s'impose de soutenir loyalement le système que l'on représente. Et ainsi avec la même ardeur montrée [illegible] autres sectes, l'établissement et la dé[illegible] la Science Chrétienne progressent

[illegible] chose de membres intéressés à ce [illegible] qui ont charge de la litté[illegible]

a de forts bons prix; et l'on donne à entendre à quiconque trouve étrange le commerce de la Vérité, qu'il manque le sens appréciateur, de sorte que pour le plus grand nombre le prix détermine la valeur.

La Science Chrétienne est-elle logique?

Avant, croyons-nous, impartialement exposé les faits, avec les prétentions des adhérents de la Science Chrétienne, nous allons essayer de montrer pourquoi leurs enseignements sont illogiques. "Maman Eddy", à la poursuite d'une vérité, a déclaré qu'il n'y a ni douleur, ni malade, ni chagrin, etc. La vérité après laquelle elle tâtonnait, mais qu'elle n'a pu complétement saisir, c'est que le péché, la maladie, le chagrin, la mort, sont des conditions normales, qui résultent de la malédiction encourue par notre race à l'origine, pour cause de déloyauté envers Dieu. Nous concordons avec Mme Eddy seulement pour dire que ces conditions déplaisantes ne sont pas destinées par Dieu à être perpétuelles. Il ne les reconnait pas comme convenables pour ceux qui communient avec lui. Jésus lui-même nous a dit que leur oblitération sera l'œuvre de son Royaume millénaire. (Apocalypse 20:6;21:1;22:3.)

Est-il sage de dire, tantôt que ces choses disparaîtront, et, l'instant d'après, qu'elles n'existent point? Assurément, tous nous apprécions consistance et logique! Autrement le langage ne nous procurerait que confusion au lieu d'intelligence. Disons alors que ces conditions existent, parce que l'homme n'a plus de rapports avec Dieu à cause du péché, et que selon la Bible l'humanité sera affranchie de la servitude du péché et de la mort, pour avoir part à la liberté de la gloire des enfants de Dieu. (Romains 8:21.)

La race humaine parfaite était représentée dans notre père Adam avant la chute; et par Christ, éventuellement, la terre sera peuplée d'êtres humains parfaits. Quiconque alors ne voudra pas s'accorder complétement avec l'Eternel, sera retranché dans la seconde mort, périssant comme la brute aux penchants naturels, selon que saint Pierre l'a dit; c'est-à-dire qu'on aura pour châtiment la ruine éternelle mentionnée par saint Paul (2 Pierre 2:12; 2 Thessaloniciens 1:9.) Mais rien dans la Bible n'implique de torture éternelle pour n'importe qui.

L'Ecriture expose qu'une place spéciale est destinée à l'Eglise de l'ère évangélique, qui est choisie du milieu du monde avant les temps du rétablissement. Son acceptation de l'appel qui lui est adressé indique qu'elle s'efforce de vivre en parfait accord avec l'Eternel dans les conditions imparfaites et déplaisantes du temps présent, et cela jusqu'à donner sa vie pour les frères au service de Dieu et de sa Parole. La Bible nous assure que cette classe de l'Eglise obtiendra de plus grands bienfaits que ceux du rétablissement. L'Eglise participera de la forme la plus élevée de la nature spirituelle, d'après la déclaration de saint Pierre. (2 Pierre 1:4.)

La vérité biblique, scientifique, est sanctifiante.

Nous louons les adeptes de la Science Chrétienne de leurs efforts pour s'en tenir à la Bible, mais nous leur rappelons que ce n'est pas seulement la lettre de la Bible qui éclaire et sanctifie, mais aussi son esprit et sa signification réelle. Cela ne s'obtient pas par des définitions confuses, mais par simplicité d'esprit, en acceptant les paroles pour ce qu'elles sont et en les coordonnant logiquement.

Tout en croyant que Mme Eddy désirait être logique, nous devons noter la confusion de son langage quand elle a dit: "Il n'y a ni mort, ni maladie, ni douleur." Tout ce que le logicien le plus généreux peut concéder, c'est qu'il ne devrait y avoir ni mort, ni maladie, ni douleur, ni chagrin, si les choses étaient en parfaite condition. Mais les choses ne sont pas en parfaite condition, ainsi que la Bible le déclare, et comme tout le monde peut le voir, et elles ne le deviendront pas jusqu'à ce que le Sauveur qui a racheté le monde par son sacrifice personnel soit entré dans sa royauté et ait écarté la malédiction. Alors il n'y aura ni péché, ni mort, ni chagrin, ni douleur.

Mais puisque Mme Eddy et la Science Chrétienne manquent de reconnaître et d'exposer clairement ces faits, il s'ensuit que, si attrayants que ses enseignements puissent paraître à quelques personnes, on ne peut s'y fier, attendu qu'ils ne sont pas fondés sur la véritable base, c'est-à-dire qu'ils ne reconnaissent pas les faits du péché et de la mort, ni la nécessité d'en être racheté par le sacrifice de Jésus, ni la nécessité du prochaine rétablissement. En outre, la Science Chrétienne ne fait pas de différence entre l'Eglise, qui a été en voie de sélection pendant plus de dix-huit siècles, et le monde qui est encore soumis au malin, et qui ne sera pas servi avant que l'Eglise n'ait été glorifiée et n'ait constitué avec son Seigneur le Royaume de Justice.

Jésus a prié pour son Eglise: "Sanctifie les par ta Vérité, ta Parole est la Vérité." Quoique les adhérents de la Science Chrétienne, avec les membres d'autres églises, et quelques païens aussi bien, soient, en assez grand nombre, normaux, exemplaires et honorables, cependant peu d'entre eux se prétendent sanctifiés. Bien plus, ils ignorent ou ne voient pas les caractéristiques sanctifiantes de la vérité. Il ne faut pas considérer la fréquentation de l'église, ou le renoncement à la profanité, aux liqueurs, etc., comme des preuves de sanctification. La purification des souillures du corps est vraiment louable, mais ce n'est qu'un premier pas dans la bonne direction.

Dieu appelle maintenant une classe sanctifiée —un peuple à part—qu'il éprouve par la promesse: "Sois fidèle jusqu'à la mort, et je te donnerai la couronne de vie." Cela ne signifie pas d'être fidèle à une secte ou à un culte, mais d'être fidèle au Seigneur, au témoignage de sa Parole, aux principes de justice et au sacrifice de soi pour marcher sur les traces de Jésus.

Nous ne discuterons pas longuement l'élément scientifique de la Science Chrétienne. Elle semble à quelques-uns très peu scientifique, c'est-à-dire en désaccord avec la Vérité. Nous croyons que la seule manière possible d'y découvrir quelque chose de scientifique, serait d'y adjoindre l'idée que le chagrin, le péché et la mort ne sont dans le monde que temporairement, par suite de transgression de la loi divine, et qu'ils doivent être détruits par le Royaume du Messie.

Les adhérents de la Science Chrétienne nous disent qu'ils ont été bénéficiés mentalement et physiquement en suivant la théorie de Mme Eddy et en niant qu'il y ait aucune douleur, etc. Nous convenons parfaitement que la volonté est un facteur puissant pour résister à la maladie; c'est-à-dire que si l'on s'affecte des chagrins, des difficultés, des maux et des douleurs, ils sont accrus par l'action de la mentalité. Nous sommes d'accord avec tous les médecins que notre esprit devrait s'alléger de nos maux. Mais il est illogique, irrationnel, [illegible] contraire à la vérité, de dire que nous sommes sans douleur quand nous avons de la douleur. Quiconque aime la vérité ne peut consentir à cela. L'honnêteté doit primer chez tous les gens d'un esprit droit, et elle est sûrement agréable à Dieu.

Un enseignement très pernicieux.

Il est une doctrine professée par les sectateurs de la Science Chrétienne—et beaucoup de gends d'autres sectes—qui est très pernicieuse, très nuisible, très fausse, grandement non-scientifique et grandement anti-biblique. C'est l'enseignement que Dieu est omniprésent, c'est-à-dire présent en toutes choses et en tous lieux. Rien dans l'Ecriture ne déclare cela, et c'est assurément une grave erreur de tenter être plus sage que ce qui y est écrit.

Quiconque croit que Dieu est omniprésent, le croit impersonnel, et plus il y pense et plus son Dieu devient vague, si bien que finalement il n'a plus de Dieu, mais il croit simplement (comme quelques-uns de la Science Chrétienne, y compris Mme Eddy, l'ont exprimé) en un principe du bien, et il appelle ce principe Dieu. Ces personnes-là désirent croire à un Créateur suprême, mais, par le faux raisonnement en question, elles égarent leur intelligence jusqu'à nier un Dieu personnel. Un Dieu omniprésent n'est pas une personne.

La Bible reconnait un Dieu personnel—un grand Etre spirituel—et lui donne une demeure, ou localité "Jésus nous a enseigné à prier: "Notre Père qui est aux cieux." Combien cela est différent du dire que Dieu est dans toute chose utile ou estimable: dans le sol, parce qu'il est utile au développement des fruits; dans la chaise, parce qu'elle est utile pour s'y asseoir; dans la table, parce qu'elle est utile comme commodité! De tels enseignements détournent sûrement de la sanctification du cœur et de la vie, ainsi que de la foi inculquée par la Bible. Adv.

LOUISIANE ET MISSISSIPI

Suite de la 1ère page

Le jour du marché.

Bâton Rouge, 1er mai. — Un jour de marché par semaine, qui avait été proposé à la Chambre de Commerce, sera observé le 22 mai, date du premier marché.

MISSISSIPI.

Mort instantanée.

Kosciusko, 1er, mais. — J. Gwin, résident proéminent de notre ville, est mort d'une maladie de cœur dans le magasin de son fils.

Acquitté.

Colombus, 1er mai. — Orland Coleman accusé de l'assassinat du nègre Felix Gupton, a été acquitté par le jury de la Cour Criminelle.

Sauvé du lynch.

Pontotoc, 1er mai. — William Bradley, nègre, qui a été arrêté comme incendiaire, a été sauvé d'une foule qui voulait le lyncher par le shérif Wood et a été emmené en auto dans une autre prison.

FRANCE, RUSSIE ET ANGLETERRE

Suite de la 1ère page.

étranglements de fil de fer barbelé, puis par un feu d'enfer de nos mitrailleuses nous avons litéralement fauché l'ennemi.

"Dans la direction de Stry, dans la région de Golovetsko, nous avons pris l'offensive et marché en avant avec vigueur. Nous avons capturé plusieurs tranchées, les défendants étant tués à la baïonnette, nous avons capturé aussi 400 prisonniers et sept officiers.

"Dans l'Est de la Galicie, l'ennemi a tenté une offensive au lever du jour dans la direction de Nadvorna; cette avance a été arrêtée immédiatement par le feu de notre artillerie."

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Londres, 1er mai. — Le rapport officiel de la demie-semaine a été publié aujourd'hui par l'état-major général des forces britanniques sur le sol de France:

"La situation sur notre front n'a pas changé durant ces deux derniers jours. La contrée dans les environs d'Ypres est le théâtre de combats violents d'artillerie, mais les attaques d'infanterie sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

"Sur notre aile gauche, notre artillerie a considérablement aidé l'avance des Français.

"Hier un aéro allemand qui survolait nos lignes a été bombardé par nos canons et finalement a été descendu dans nos lignes à l'Est d'Ypres.

"Nous avons fait sauter avec succès des mines au Sud-Ouest de Wytschate et dans les environs de Givenchy."

VEUVE JACOB SCHOEN

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES ET EMBAUMEUR.

3135 et 3137 rue Bourgogne,
Entre Clouet et Louisa, Nouvelle-Orléans.
GEO. C. RADEMACHER, Directeur.
Téléphone, Hemlock 463.
21juin—tan dim

JACOB SCHOEN & SON

Embaumeurs et entrepreneurs de pompes funèbres.

519 avenue des Champs-Elysées.
Phones 1100 et 1101, Hemlock.
29jan—tan dim

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président.
EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs
1108-1112 RUE NORD REMPARTS
PHONE HEMLOCK 408

"VOICI VOTRE OCCASION D'ECONOMISER"

LE "NEWLY-WED" GRAND FOURNEAU DE CUISINE AVEC CHAUFFE-ASSIETTES, BOUILLOIRE, ETC.

UN EXCELLENT FOURNEAU, GENRE "CABINET" 1915 POUR SEULEMENT $20.00

$2.00 comptant. Les paiements du solde sont combinés par versements égaux et réguliers de $1.50 à effectuer chaque mois. Escompte de 5 pour cent sur paiement entier, au comptant.

Un fourneau comfortable et réjouissant "Exactement la grandeur convenable." Son usage augmentera les fossettes à vos joues, aplanira les rides du visage, et fera le bonheur des jeunes ménagères, les "Douces Moitiés" de votre nouvelle demeure.

Si vous vous procurez un des ces fourneaux, vous en ferez l'éloge, et vous le recommanderez avec instance, à vos voisins.

Le "Newly-Wed" est un fourneau de belle apparence, à surface satinée et polie comme une glace; facile à tenir propre; muni de brûleurs perfectionnés qui fonctionnent automatiquement par le moyen de valves placées à portée de la main, sur le devant du fourneau; c'est un fourneau durable, fabriqué avec le plus grand soin; c'est le dernier et le meilleur produit sortant des fabriques les plus haut cotées du pays.

PHONE: MAIN 2950. COMMERCIAL DEPARTMENT

avril—18,25 mai—2

En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille, S. V. P.

AEROPLANES ET SOUS-MARINS

Suite de la 1ère page.

port russe sur la mer Blanche a été torpillé et coulé par un sous-marin allemand au large de la côte Ouest d'Irlande. L'équipage s'est sauvé dans les embarcations du bord et a débarqué sur une des îles Blasket.

Avertissement lugubre.

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

New York, 1er mai. — Plusieurs passagers à bord du transatlantique "Lusitania" partant aujourd'hui de notre port ont reçu des dépêches signées de noms inconnus, avertissant que le steamer serait torpillé et détruit en pleine mer. M. Alfred G. Vanderbilt qui se trouvait parmi les passagers a haussé les épales et a déchiré le télégramme sans mot dire.

TEMPERATURE

Thermomètre de E. Claudel, Opticien, Successeur de E. & L. Claudel, 918 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lne.

Samedi 1er Mai 1915.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin..	80	24
Midi	82	25
3 p. m.	88	26
6 p. m.	88	26

AVIS SPECIAL

ORPHELINAT CATHOLIQUE SAINTE-MARIE POUR LES GARÇONS.

La réunion annuelle de l'orphelinat catholique Sainte-Marie pour des Garçons aura lieu à l'asile, coin Mazat et Chartres, Troisième District, ce dimanche soir, 2 mai 1915, à 4 heures, conformement à l'article 3 d'un acte de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 16 mars 1857, une élection de quinze (15) directeurs pour l'Orphelinat de Garçons Sainte-Marie, qui agiront comme tels pendant l'année à venir, aura lieu au cours de cette réunion.

JOHN FITZPATRICK, Vice-President.
OTTO THOMAN, Secrétaire.

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Isabella Danziger vs. Philip Edmundson.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 68,959 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Bourbon et Royale, dans le deuxième District de cette ville, le MERCREDI 12 mai 1915, à 11 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Un lot de meubles de maison comme d'après une liste d'inventaire dans mon bureau.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.

A. D. DANZIGER,
Avocat pour la demanderesse.
mai 2 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Alfred Pierce, Subrogee, vs. Pine Grove Realty Company.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 68,597 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques en face de l'entrée principale de la nouvelle bâtisse de cour, dans la rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le troisième District de cette ville, le MERCREDI 2 juin 1915, à 11 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Les lots Nos. 9 jusqu'au dans l'Ilet No. 379, Septième District de cette ville, borné par les rues Ferdinand, Spruce, Panola et Short, mesurant 60 pieds de face à la rue Fern, par 110 pieds, plus ou moins, sur la rue Panola.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant. L'acquéreur doit au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans.

I. J. RITAVIA,
Avocat pour le demandeur.
mai 2 8 11 30 S—juin 1

VENTES AUX ENCHERES.

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jacob Emmer, No. 110,857, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Divisions C—Lots vacants, résidences et manufactures du Troisième District. Tonnellerie rue Chartres, entre les rues Montegut et Clouet. 731-33 rue Elmira. 722-24 rue Pauline. 830-32 rue Pauline. 1243-45 rue France. 4227-29 rue Marais. 634-36-38-40 rue Independence. 826 rue Pauline. 1201-03 rue France. 4219 rue Magnis. 3629 rue Urquhart. 7 lots dans l'Ilet des rues N. Robertson, Villeré, France et Lesseps.

A la vente aux enchères, le JEUDI 3 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans cette ville, par Louis Hufft, Encanteur, en vertu et en obéissance à un ordre rendu le 29 avril 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 177, borné par les rues Independence, Pauline, Royale et Dauphine, désigné par le No. 6 sur un plan de L. H. Pilie, voyer, daté le 8 mars 1859, déposé dans le bureau de E. Bonny, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Pauline, par cent vingt-trois pieds, sept pouces et quatre lignes en profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, Nos. 727-29 rue Pauline. Acquis par un acte devant A. Boriocourt, ancien notaire, daté le 17 juillet 1886, Bureau des Aliénations, Livre 127 page 34.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 241, borné par les rues Pauline, Independence, Burgundy et Dauphine, lequel lot commence à une distance de quatre-vingt-dix-neuf pieds, deux pouces et sept lignes du coin de la rue Burgundy, et mesure vingt-huit pieds, neuf pouces et une ligne de face à la rue Pauline, par cent vingt-trois pieds, sept pouces et quatre lignes en profondeur, et est désigné par la lettre A sur un croquis de Edgar Pilie, voyer, daté le 19 juillet 1907, ensemble avec les améliorations No. 836 rue Pauline.

Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les droits, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le même Ilet dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 244, désigné par la lettre B sur le même croquis, commençant à une distance de soixante-quatre pieds, trois pouces et sept lignes du coin de la rue Burgundy, et mesure trente-quatre pieds onze pouces de face à la rue Pauline, par cent vingt-trois pieds, sept pouces et quatre lignes en profondeur, portant les numéros municipaux 830-832 rue Pauline. Tous les deux lots ci-dessus acquis par acte devant Félix J. Dreyfous, notaire, daté le 15 juillet 1887, Bureau des Aliénations, livre 127, page 366.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 177, borné par les rues Elmira, Congress, Royale et Dauphine, et désigné par la lettre A 1, sur un croquis établi par Arthur De Armas, voyer, daté le 26 juin 1878, annexé à un acte devant F. Grima, notaire, daté le 28 novembre 1878, et mesure en mesure américaine, trente pieds, deux pouces et six lignes de face à la rue Elmira par cent vingt pieds entre lignes parallèles, et portant les numéros municipaux 731-733 rue Elmira. Acquis par Jacob Emmer de Alvin B. Cooper, par acte devant Frederick Zenzel, notaire le 16 avril 1900, Bureau des Aliénations, Livre 433, page 451, et acquis par acte de rédemption devant F. D. Charbonnet, notaire, le 2 octobre 1901, Bureau des Aliénations, Livre 162, page 208, et subséquemment transféré à Mme J. Eckendorff, et revendu par elle à Jacob Emmer par acte devant J. F. Sullivan, notaire, le 5 septembre 1907, Bureau des Aliénations, Livre 208, page 184.

Sept certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet 109, borné par les rues N. Robertson, N. Villeré, France et Lesseps, et désignés par les Nos. 7, 8, 9, 10, 11, 14 et 21, sur un plan ou croquis de voyer établi par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 19 février 1908, accordé au dit plan ou croquis de voyer, les dits lots mesurent en mesure américaine comme suivant: Lots 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun trente-et-un pieds de face à la rue France par une profondeur de cent huit pieds et onze pouces entre lignes égales et parallèles. Le lot 11 mesure trente-et-un pieds, quatre pouces et six lignes de face à la rue Lesseps par une profondeur de cent huit pieds onze pouces entre lignes égales et parallèles et forme le coin des rues Lesseps et N. Robertson. Le lot No. 21 mesure trente-et-un pieds de face à la rue Lesseps par une profondeur de cent huit pieds et onze pouces entre lignes égales et parallèles. Acquis par plusieurs actes passés devant F. D. Charbonnet, notaire de cette ville, daté le 27 juin 1902, Bureau des Aliénations, Livre 184, page 476, le 8 octobre 1900, Bureau des Aliénations, Livre 180, page 21. Acte devant John Watt, notaire de cette ville, le 15 février 1902, Bureau des Aliénations, Livre 188, page 160, et par jugement No. 80,309, Cour Civile de District, le 5 septembre 1907, Bureau des Aliénations, Livre 216, page 182.

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, bénéfices, avantages et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, connue par les Nos. 634-36-38-40 rue Independence dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 136, borné par les rues Independence, Chartres, Congress et Royale, formant le coin des rues Royale et Independence, et mesurant comme suivant, savoir: Soixante (60) pieds onze (11) pouces de face à la rue Independence par une profondeur de quatre-vingt-dix-huit (98) pieds, neuf (9) pouces et quatre (4) lignes entre lignes parallèles et de face à la rue Royale, la totalité d'après un plan établi par Edgar Pilie, député voyer de la ville, le [illegible] juillet 1907, annexé à un acte devant H. [illegible] Loomis, notaire, le 17 juillet 1907. Acquis par Jacob Emmer de James E. Billington, par acte devant Fred Zenzel, notaire, le 23 septembre 1909, Bureau des Aliénations, Livre 171, page 725.

Quatre certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet [illegible] signé par le No. 470, borné par les rues France, Marais, Lesseps et Urquhart, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent et les dépendances qui y appartiennent désignés par les lettres A, K, U et Y sur un certain croquis de voyer établi par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 16 avril 1915, lesquels dits lots mesurent comme suivant: Le lot A mesure trente-deux pieds de face à la rue France, par une profondeur de cent dix-neuf pieds entre lignes égales et parallèles, et forme le coin des rues France et Marais, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées comme Nos. 1201-03 rue France. Le lot K mesure trente-deux pieds de face à la rue France par une profondeur de cent neuf pieds entre lignes égales et parallèles et forme le coin des rues France et Urquhart, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par Nos. 1243-45 rue France. Le lot U mesure trente-deux pieds de face à la rue Marais par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles et forme le coin des rues Lesseps et Marais, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos. 4227-29 rue Marais. Le lot Y mesure trente pieds, huit pouces et six lignes de face à la rue Marais, commençant à une distance de cent dix neuf pieds du coin des rues France et Marais, par une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes égales et parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos. 1219 rue Marais et étant une partie du même Ilet de terre acquis par feu Jacob Emmer par acte devant A. J. Villeré, ancien notaire, daté le 7 mars 1898, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 159, page 301.

Conditions: Comptant, dix pour cent à être déposés au moment de l'adjudication et le restant au moment du passage de l'acte de vente devant Law. N. Jamin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LOUIS HUFFT, Encanteur, 808 rue Perdido.
LOUIS H. BURNS, Avocat.
mai 2 16 23 30—juin 3

VENTES AUX ENCHERES.

Par LOUIS HUFFT

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICE POSTAL

Départs de **NEW YORK ..... BORDEAUX**

ESPAGNE ..... 8 mai.
ROCHAMBEAU ..... 15 mai.
NIAGARA ..... 22 mai.
CHICAGO ..... 29 mai.

Pour tous renseignements s'adresser
Aux bureaux de la Compagnie
F. J. ORFILA, AGENT GENERAL
802 rue Commune, Nouvelle-Orléans.